



Sologne des Rivières

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 NOVEMBRE 2017**

Le 27 novembre deux mille dix-sept, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 20 novembre, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents : 22

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 22

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT : Monsieur Pascal COLART, délégué titulaire,
MARCILLY-EN-GAULT : Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,
ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,
PIERREFITTE-SUR-SAULDRE : Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,
SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI (19h15), Madame Françoise VANDEMAELE, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Monsieur Jean CHICAULT, Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Philippe DEBRÉ, Madame Christine LALLOIS, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,
SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,
SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,
THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 4

Madame Isabelle GASSELIN, pouvoir à Monsieur Pascal COLART
Madame Marie-Laure CHOLLET, pouvoir à Madame Christine LALLOIS
Madame Corinne PÉNICAUD, pouvoir à Monsieur Pierre MAURICE
Madame Mauricette ROQUE, pouvoir à Monsieur Gérard CHOPIN

Absents sans pouvoirs : 1

Madame Stéphanie DARDEAU

Secrétaire de Séance

Monsieur Pascal COLART

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :
08/12/17
Publié / Notifié le :



OBJET : -----

2017-63 : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CMLJS DE SOUESMES - OUVERTURE DE LIGNE DE CRÉDIT EN FONCTIONNEMENT 2018

Monsieur le Président explique que, comme toutes les années, pour permettre le versement de la participation au CMLJS de SOUESMES,

Il est rappelé qu'afin de ne pas pénaliser le CMLJS dans son bon fonctionnement il est prévu de conserver le versement de 40% de cette subvention en début d'année.

Il est nécessaire pour l'année 2018 de prévoir le crédit budgétaire dans la limite de celui voté en 2017, soit 52 000 €uros.

Il est précisé que ce montant pourra être modifié lors du vote du budget primitif 2018.

Les modalités de versements avaient été définies dans la convention du 26 avril 2016, valable jusqu' en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits budgétaires au chapitre 65 de l'année 2018,
- **D'AUTORISER** le versement de la subvention de fonctionnement au profit du C.M.L.J.S. de SOUESMES, selon les modalités précisées dans la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

